

Agir ensemble pour nos territoires



DOSSIER DE PRESSE

-

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAF ET LA VILLE DE SAINTE-ANNE

Mercredi 30 Septembre 2020

à 10h00

à l'Hotel de Ville de Sainte-Anne

CONTACT PRESSE

CAF:

Patricia SADIKHOSSEN - 0590 90 54 04

patricia.sadikhossen@caf.fr

Ville de Sainte-Anne:

Marine FLORY - 0690 76 32 53

marine.flory@ville-sainteanne.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

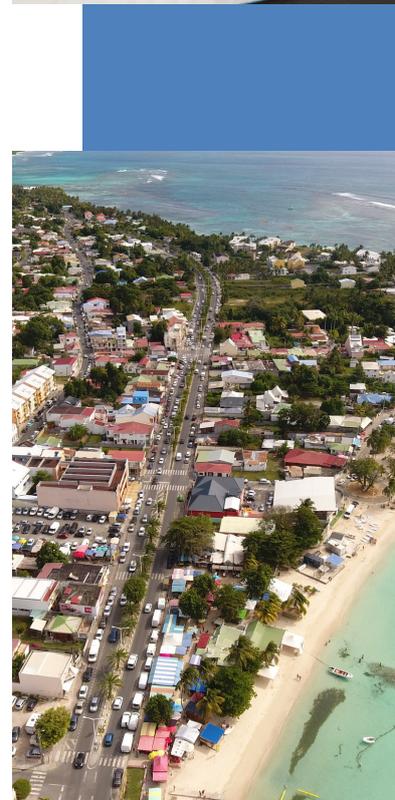
Dans la continuité de leur collaboration et de leurs engagements respectifs en matière de politiques sociales et familiales, la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Sainte-Anne ont procédé à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG), ce mercredi 30 septembre 2020, à 10h00, en salle de délibérations, à l'Hôtel de Ville.

Il s'agit d'une nouvelle étape dans la construction d'un projet social territorialisé.

En effet, l'objectif de la convention est d'offrir durant les 3 prochaines années des services aux familles Saintannaises dans un cadre de référence commun et adapté. Pour ce faire, la CAF et la municipalité entendent mettre en oeuvre un projet social de territoire (PST) 2020-2023 axé sur la petite enfance, la parentalité, la jeunesse, l'insertion, l'inclusion numérique, l'accès aux droits, l'amélioration du cadre de vie, l'accès au logement, l'aide aux personnes en situation de handicap, le développement du lien social et de la citoyenneté.

Elaboré sur la base d'un diagnostic partagé entre les acteurs institutionnels et associatifs, les habitants et les élus, le projet de convention pluriannuelle vise donc à renforcer l'efficacité, la cohérence et la complémentarité des interventions de l'ensemble des partenaires en matière de politiques sociales et familiales. De plus, ce nouveau cadre partenarial à la fois stratégique et opérationnel facilitera la mutualisation et la mobilisation des fonds tout en garantissant la bonne utilisation des finances publiques et en évitant les doublons d'interventions.

Au total, ce sont déjà près de 35 actions qui seront lancées sur la période 2020-2023 à l'issue de la signature de la CTG, dont la réalisation d'infrastructures publiques comme la Maison France Services, les maisons de quartiers, un réseau d'assistantes maternelles etc.



SOMMAIRE

I - Une convention territoriale globale (CTG) de services aux familles

1/ ... pour répondre aux besoins d'un territoire en mutation

2/ ... pour définir un projet stratégique global de territoire axé sur les politiques sociales et familiales

3/ ... pour répondre concrètement aux besoins des Saintannais

II - Le projet social de territoire (PST) 2020-2023 : une ambition d'investissement social partagé autour d'un programme d'actions

1/ Enjeu 1 : L'accès aux services et aux droits

2/ Enjeu 2 : Concourir à l'épanouissement des familles et des jeunes

3/ Enjeu 3 : Animation de la vie sociale : une priorité au service du lien social

4/ Enjeu 4 : Soutenir une politique d'action sociale concertée sur le territoire

I - UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

1/ ... POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'UN TERRITOIRE EN MUTATION

La Ctg s'appuie sur un diagnostic partagé par la Caf et la Ville de Sainte-Anne :

- 13 711 personnes couvertes par la CAF (2018)
- 6 040 allocataires (2018)
- taux de couverture CAF : 56,7%
- 66,8% de familles avec QF<600€
- 44,4 millions d'€ de prestations versées (2018)

De plus, la Ville de Sainte-Anne est un territoire où :

- la démographie est dynamique avec une population en constante augmentation. La population est vieillissante (23,6% de la population a plus de 65 ans et 35,9% des habitants vivent seuls en 2016)
- la dynamique citoyenne est très marquée (180 associations partenaires de la ville)
- le développement économique est certain (bassin touristique important, dynamique de construction, trois pôles économiques : le Bourg, Douville et Poirier-Ffrench)
- les équipements et services aux familles sont présents : multi-accueil municipal pour la petite enfance à optimiser, dispositifs de soutien à la parentalité déclinés sur le territoire (CDDF, Reaap, actions culturelles en familles)

Néanmoins, le Comité Technique de la CTG a constaté :

- des équipements et des services publics insuffisants, obligeant les usagers à se déplacer dans les communes avoisinantes, malgré une position géographique central propice aux actions fortes en matière d'accueil, d'habitat, d'équipement de proximité et de projets d'aménagement.
- un accès aux droits restreint aux équipements qui restent concentrés dans le Bourg
- un manque de structuration des acteurs de l'animation de la vie sociale
- des financements de droit commun peu mobilisés et optimisés
- une absence d'implication des habitants dans les projets
- des difficultés sociales croissantes
- des problématiques d'accessibilité au logement et d'indivision



I - UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

2/ ... POUR DÉFINIR UN PROJET STRATÉGIQUE GLOBAL DU TERRITOIRE PARTAGÉ

La convention vise à définir un projet stratégique global du territoire partagé entre la Caf de Guadeloupe et la Commune de Sainte-Anne ainsi que ses modalités de mise en oeuvre.

Elle vise également à identifier les besoins prioritaires sur la commune afin de développer l'intervention de la branche famille sur l'ensemble des champs couverts : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, insertion/accès aux droits, cadre de vie, logement, lien social et la citoyenneté.

In fine, la démarche engagée permettra de rechercher de nouveaux champs d'intervention avec les partenaires locaux et d'optimiser l'offre existante voire même de développer une offre nouvelle.

3/ ... POUR RÉPONDRE CONCRÈTEMENT AUX BESOINS DES SAINTANNAIS

La cohésion sociale et la solidarité, l'égalité des chances dès le plus jeune âge, la mise en place d'une offre adaptée aux besoins des familles et le soutien de la cellule familiale sont les finalités qui sous-tendent la convention territoriale globale de Sainte-Anne.

Pour répondre concrètement aux besoins des saintannais en matière de politique sociale et familiale, la CTG permettra de mettre en oeuvre les axes stratégiques définis dans le Projet Social Territorial 2020-2023

1  Promouvoir une politique équilibrée d'accès aux droits sur l'ensemble du territoire Saintannais

2  Développer et optimiser des équipements et des services aux familles

3  Favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement

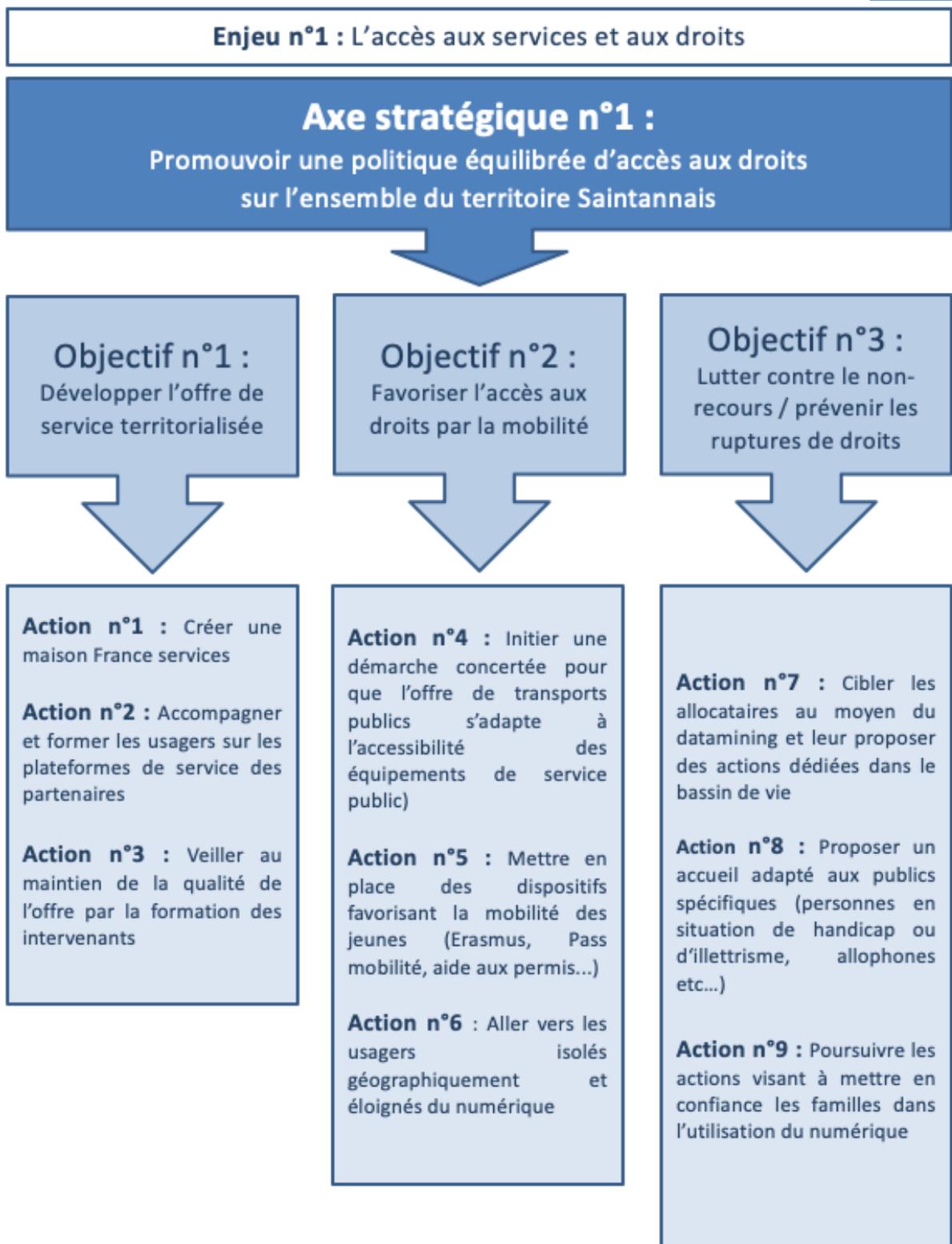
4  Renforcer le partenariat pour mobiliser, partager et agir collectivement

Au final, ce sont 35 actions qui seront portées par ces axes stratégiques sur la période 2020-2023.



II - LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE (PST) 2020-2023 : UNE AMBITION D'INVESTISSEMENT SOCIAL PARTAGÉ

Le projet social de territoire issu de la démarche collaborative et participative entre la CAF et la Ville de Sainte-Anne se décline en 4 axes stratégiques :



II - LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE (PST) 2020-2023 : UNE AMBITION D'INVESTISSEMENT SOCIAL PARTAGÉ

Enjeu n°2 : Concourir à l'épanouissement des familles et des jeunes

Axe stratégique n°2 :

Développer et optimiser des équipements et des services aux familles
(enfance, jeunesse et soutien à la fonction parentale)

Objectif n°1 :

Structurer et optimiser
une offre d'accueil
petite enfance sur le
territoire

Objectif n°2 :

Favoriser la mixité
sociale dans l'accès aux
offres de services
enfance et jeunesse

Objectif n°3 :

Favoriser le
développement d'une
offre de service pour les
jeunes en lien avec le
patrimoine du territoire

Action n°10 : Améliorer le
taux d'occupation de la
crèche municipale en
favorisant l'accueil
occasionnel pour les familles
vulnérables

Action n°11 : Mieux faire
connaître la crèche
municipale

Action n°12 : Créer un
RAM

Action n°13 : Créer un
LAEP

Action n°14 : Créer et tenir
à jour une base de données
de l'offre de service
communale aux familles

Action n° 15 :
Conventionner avec la Caf les
activités de loisirs mises en
place par la Collectivité afin
de garantir de la modulation
des participations familiales

Action n° 16 : Proposer
des activités de loisirs aux
familles précaires à un tarif
attractif

Action n°17 : Mettre en
place des projets ados pour
initier des réponses
innovantes à leurs
préoccupations (comité
consultatif de la jeunesse...)

Action n° 18 : Développer
des activités sur la base
nautique à destination des
publics enfants, ados et
familles

Action n°19 :
Accompagner les projets de
la "junior association" de la
ville

II - LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE (PST) 2020-2023 : UNE AMBITION D'INVESTISSEMENT SOCIAL PARTAGÉ

Enjeu n°3 : Animation de la vie sociale : une priorité au service du lien social

Axe stratégique n°3 :

Favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement

Objectif n°1 :

Mailler le territoire d'un réseau coordonné de structures d'animation

Objectif n°2 :

Contribuer à l'accompagnement social des familles

Objectif n°3 :

Améliorer les conditions de logement et d'habitat

Action n°20 : Rénover les maisons de quartiers

Action n°21 : Agréer les maisons de quartiers communales en espace de vie sociale

Action n°22 : Repérer, accompagner et agréer des opérateurs associatifs

Action n°23 : Adapter et favoriser l'accès aux équipements et services aux familles les plus vulnérables (fonds stratégie pauvreté - socle de services AVS)

Action n°24 : Positionner le travailleur social en tant que référent de parcours

Action n°25 : Mettre en place un projet commun d'accompagnement social Caf / Ccas

Action n°26 : Intégrer les TS Caf au sein du comité de pilotage du Conseil des droits de la famille (Cddf)

Action n°27 : Co-construire un programme commun d'actions dans le cadre du Cddf

Action n°28 : Impliquer les habitants dans les projets collectifs portant sur leur cadre de vie

Action n°29 : Accompagner les familles dans le cadre de l'accès au logement et prévenir les situations d'impayés

Action n°30 : Favoriser la sortie de l'indivision

II - LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE (PST) 2020-2023 : UNE AMBITION D'INVESTISSEMENT SOCIAL PARTAGÉ

Enjeu n°4 : Soutenir une politique d'action sociale concertée sur le territoire

Axe stratégique n°4 :

Renforcer le partenariat pour partager, mobiliser et agir collectivement

Objectif n°1 :

Coordonner l'action des opérateurs en matière de politique sociale sur

Objectif n°2 :

Favoriser la concertation pour un maillage du territoire

Action n°31 : Mettre en place une programmation concertée des appels à projets sur le territoire

Action n°32 : Créer un référent Ctg

Action n°33 : Créer une plateforme numérique Ctg départementale

Action n°34 : Actualiser le diagnostic social de territoire (Ctg) pour veiller à la bonne adéquation entre l'offre et les besoins

Action n°35 : Créer un comité de pilotage en charge du suivi de la mise en œuvre de la Ctg)